

MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



N° d'épreuve FFM 57 **Organisateur**
Moto-Club MOTO VERTE CHATEAU-RENARD
N° d'affiliation 3243
Date 24 AVRIL 2016
Lieu CHATEAU-RENARD 45
Organisateur technique MOTO VERTE CHATEAURENARD
Adresse 1075 LA CHARMAULT 45700 CONFLANS
E-mail motovertechateaurenard@gmail.com
Téléphone 06 80 75 42 60 et 02 38 90 08 46

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SYLVIE DESROCHES	Licence : OFF 230786
Président du Jury ou Arbitre*	ALAIN BOUTROUX	Licence : OFF 004944
Membre du Jury	DENIS DION	Licence : OFF 056813
Membre du Jury	GERARD GINDRE	Licence : OFF 173392
Commissaire technique responsable	BRUNO VAUELLE	Licence : OFF 159354
Responsable du chronométrage	LYDIA JAMET	Licence : OFF 070148

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHPT LIGUE 85 cc	11 ans	15 ans	85 cc	32€ dont 10€ loc transp. 40 pilotes maxi
CHPT LIGUE 125 cc	13 ans		125 cc	37€ dont 10€ loc transp. 40 pilotes maxi
CHPT LIGUE OPEN	13 ans		125 à 500 cc	37€ dont 10€ loc transp. 40 pilotes maxi
NATIONAL	13 ans		125 à 500 cc	40€ dont 10€ loc transp. 40 pilotes maxi

Engagement :

Site internet :
 Contact :
 Adresse :
 Téléphone :
 E-mail :

Chronométrage :

Location de transpondeur :
 oui non
 Tarif :
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **DOCTEUR ISMAEL ASCOFARE**

Nombre de secouristes **13**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **45200 AMILLY MONTARGIS**

Temps de trajet (en min) **20 MIN**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **CIRCUIT SERGE JOBELIN**

Adresse **RTE de JOIGNY 45220 CHATEAU-RENARD**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **32 m**

Longueur de la ligne droite de départ **118 m**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **30/01/2016**

Visa de la Ligue

Date : **4 FEV. 2016**

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



MOTO VERTE
Château-Renard

